

Service public assainissement non collectif

Rapport annuel 2019



Assainissement non collectif

L'intervention du service assainissement non collectif sur le territoire communautaire a concerné en 2019 les communes d'Arpheuilles Saint Priest, Désertines, Lavault Sainte-Anne, Montluçon, Ronnet, Teillet Argenty et Terjat.

En effet, bien que les dix communes composant l'ancienne Communauté d'Agglomération Montluçonnaise ont voté le transfert de la compétence assainissement non collectif à Montluçon Communauté à compter du 1er janvier 2009, six d'entre elles (Domérat, Quinssaines, Lamuids, Lignerolles, Prémilhat, Saint-Victor) avaient auparavant transféré leur compétence ANC au SIVOM Rive Gauche du Cher (Huriel), où siègent les représentants de Montluçon Communauté.

De la même manière, suite à la prise de compétence Eau et Assainissement sur l'ensemble de son territoire par Montluçon Communauté au 1er janvier 2018, le SIVOM Région Minière (Doyet) continue à assurer la gestion du SPANC sur les communes de La Petite Marche, Marcillat en Combraille, Mazirat, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Sainte-Thérance, Saint-Marcel en Marcillat, Villebret, les représentants de Montluçon Communauté siégeant au sein de son Comité Syndical.

Prestations assurées

- Contrôle de conception, d'implantation d'une installation.
- Contrôle de bonne exécution d'une installation.
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Le service n'assure aucune prestation facultative (opérations d'entretien, de vidange ou de travaux).

Le service est géré en régie. Pour certaines prestations il est ponctuellement fait appel à un prestataire dans le cadre d'un marché de prestations de services.

Activités

Une baisse notable de l'activité est constatée due à un sous-effectif ponctuel. Le travail réalisé a été consacré essentiellement à des contrôles de conformité d'installation.

Bilan des interventions du service

Nombre d'installations connues sur le territoire	709
Nombre d'installations contrôlées : contrôle périodique	19
- Dont nombre d'installations adaptées	9
- Dont nombre d'installations non conformes	8
- Dont nombre d'installations présentant un danger pour la santé	2
Nombre de projets pour maisons neuves	4
Nombre de projets pour maisons existantes	3
Nombre d'installations contrôlées dans le cadre des ventes	22
Absence d'installation non respect de l'article L1331.1.1 du Code de la Santé publique	2

Tarifs au 1er janvier 2019

Type de prestation	Tarif HT
Contrôle de conception, d'implantation d'une installation	131,15 €
Contrôle de bonne exécution d'une installation	62,00 €
Contrôle périodique d'une installation/contrôle de conformité	90,61 €
Duplicata d'un rapport de contrôle	12,16 €

Ces prestations sont assujetties à la TVA au taux en vigueur de leur réalisation.

Recettes

Le montant total hors taxes des recettes générées par le service en 2019 s'élève à 1 886,49 €.